

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE TIARET

CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE DE KSAR CHELLALA

Bougara ; Le

DAIRA DE HAMADIA

COMMUNE DE BOUGARA

NIF : 098514409008519

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire

En exécution de l'article 65 du décret présidentiel N° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés public et de délégation du service public .le président de l'assemble populaire communal de la commune de **BOUGARA** wilaya de **TIARET**, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé a l'avis

D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE

DE CAPACITES MINIMALES pour :

AMENAGEMENT URBAIN DE LA COMMUNE DE BOUGARA

- LOT N: 01-AMENAGEMENT URBAIN (TROTTOIRS-VOIRIE ET ECLIRAGE PUBLIC) DU QUARTIER LARBI TEBBESSI

- 2EM TRANCHE-

- LOT N: 02-AMENAGEMENT URBAIN (TROTTOIRS-VOIRIE ET ECLIRAGE PUBLIC) DU QUARTIER EL AKID LOTFI

- 2EM TRANCHE-

Publié dans les journaux nationaux : le 10/02/2026

la nation arabe en France et البيديل en arabe

Qu'a l'issue de la procédure d'évaluation et d'analyse des offres que ce dernier a donné résultat suivant

Désignation	Entreprise	Note	Manant Apre Correction	Délai	Nif de L'entreprise	Observation
AMENAGEMENT URBAIN DE LA COMMUNE DE BOUGARA - <u>LOT N: 01- AMENAGEMENT URBAIN (TROTTOIRS-VOIRIE ET ECLIRAGE PUBLIC) DU QUARTIER LARBI TEBBESSI</u> 2EM TRANCHE- - <u>LOT N: 02- AMENAGEMENT URBAIN (TROTTOIRS-VOIRIE ET ECLIRAGE PUBLIC) DU QUARTIER EL AKID LOTFI</u> - 2EM TRANCHE-	Entreprise travaux public – EURL ARBAOUIT TRAVAUX- TISSEMSSILT-	70/80	<u>LOT N: 01</u> 11 869 010.00 DA <u>LOT N: 02</u> 11 873 370.00 DA <u>RECCAPE</u> 23 742 380.00 DA	05 MOIS	000538070232111	Offre UNIQUE

*Les soumissionnaires désireux de prendre connaissance des résultats détaillé de l'évaluation de leurs Offres techniques et financière sont invite a se représenter au niveau de la commune Bougara dans les trois (03) jour qui suivent la date de la première parution de cet avis dans les communes et site web.

*Les soumissionnaires qui contestent le choix opéré peuvent introduire un recours auprès de la commission des marches de la commune Bougara ,dans les dix(10)jours qui suivent la date de la première parution du présent avis de consultation dans les communes et site web .En exécution de l'article 65 du décret présidentiel N° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et de délégation du service public.